

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Novembre 2023**

Date de convocation :
10 Novembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

N°6054

OBJET :
**NOUVEAU TARIF DE
LOCATION POUR LA SALLE
DES FETES**

L'an deux mil vingt-trois, 16 Novembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ, M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, Mme Laëtitia FRENOY, M. Harold BRISSY formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusé : M. Vincent GAVROY

Pouvoir : M. Vincent GAVROY à M. Bruno MARTIN

Secrétaire de séance : Laëtitia FRENOY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Considérant les travaux de la salle du stade, et la nécessité d'avoir un espace intermédiaire de location,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de louer la salle de réunion et l'espace bar de la salle des fêtes au tarif de 73.00 €

AJOUTE ce tarif à la liste des tarifs applicables sur la commune.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, 16 Novembre 2023
Le Maire,
Bruno MARTIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.